

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2023**

## **1°) UNIMOG:**

A l'unanimité le Conseil municipal a décidé de procéder à la vente du véhicule de marque MERCEDES type UNIMOG modèle 421 mis en circulation le 1<sup>er</sup> septembre 1981, celui-ci n'étant plus adapté aux impératifs des chantiers communaux.

Son prix, **en l'état**, est fixé à la somme de 6.000 euros ou 8.000 euros équipé de son étrave de déneigement.

## **2°) CHEMIN RURAL, ENTRETIEN:**

Le chemin rural desservant, dans le ravin de Couchous à Currières, les parcelles appartenant à Monsieur Régis MITIFIOT et à Madame Emmanuelle TARDY s'avère impraticable du fait de la chute de plusieurs arbres.

Considérant l'intérêt direct pour ceux-ci de la réalisation des travaux de dégagement dont le montant s'élève à la somme d 480 euros TTC, le Conseil a accepté l'offre de concours de Monsieur Régis MITIFIOT et de Madame Emmanuelle TARDY qui prennent ainsi en charge l'intégralité du coût de ces travaux.

## **3°) VIABILISATION DES PARCELLES DE MONSIEUR ET MADAME HERISSON :**

Le Conseil a donné son accord pour l'inscription à la section INVESTISSEMENT du budget 2023 des recettes et dépenses relatives à l'opération de viabilisation des parcelles propriété de Monsieur et Madame HERISSON

## **4°) PONTS:**

Dans le cadre du Programme National Ponts, la Commune a fait procéder par l'intermédiaire du CEREMA, à une évaluation technique des ponts desservant les voies communales.

Aucun défaut majeur n'a été révélé sur ces ouvrages d'art, hormis le Pont du Poumas qui doit faire l'objet d'importants travaux.

Le Conseil municipal a, toutefois, décidé de réaliser, sur chacun de ces ouvrages d'art, les travaux de réfection et d'entretien qui s'imposent pour prévenir la survenance de désordres susceptibles d'altérer leurs structures et de solliciter de l'Etat l'aide financière nécessaire, le Ministère de la Transition écologique ayant annoncé, pour ces opérations de remise en état, un dispositif financier spécifique (Courrier Préfet en date du 23 août 2023).

Les entreprises Rouviere Francis, Rampon et Plan ont été consultées.

## **5°) DEONTOLOGIE:**

En exécution de la loi n°2022-217 du 21 février 2022, le Conseil a procédé à la désignation d'un référent déontologue qui aura pour mission d'apporter aux élus tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local .

## **6°) RISQUES PROFESSIONNELS:**

Le Conseil municipal a validé l'adhésion de la Commune à la Convention portant mise en place par le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Lozère du Service « Prévention »

## **7°) INFORMATIONS DIVERSES:**

### **A) DETR :**

La Mairie a obtenu de l'Etat une subvention de 8.999 euros au titre de la DETR pour un montant subventionnable de 14.998 euros. Cette dépense est destinée à l'acquisition de divers matériels (Remorque, plaque vibrante, transporteur à chenilles) et sera inscrite au budget 2024.

### **B) SITE :**

Grace au travail acharné de Véronique BOYER que nous remercions une nouvelle fois, le nouveau site Internet de notre Commune est actif depuis le 15 septembre.

Vous trouverez , en bas de la page d'accueil, la procédure à suivre pour l'installation, sur votre mobile, de l'application (**gratuite**) LOCALITI qui vous permettra d'accéder à toutes les informations utiles (Actualités, Agenda ... etc)

### **A) VOIRIE :**

Les agents communaux procéderont sur l'ensemble de la voirie communale, durant le dernier trimestre 2023 et tout au long de l'année 2024, à une remise en état des fossés et des aqueducs

Le Maire,

Jean WILKIN